

# INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CHÂTEAUDUN

Site : <http://www.ifs-i-fas-chateaudun.fr>

## DOSSIER D'INSCRIPTION ENTRÉE EN FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER

**RENTRÉE : LUNDI 31 AOÛT 2026 à 14H00**

dans les locaux de l'Institut

1, Avenue Edgard Boutaric – 28200 CHÂTEAUDUN

**Vous êtes admis(e) à l'IFSI de Châteaudun pour l'année 2026/2027.  
Vous trouverez dans ce dossier tous les renseignements nécessaires pour garantir les conditions optimales à votre rentrée.**

**Pour valider votre inscription définitive, vous devez compléter deux dossiers :**

- Un à l'Université de Tours : <https://www.univ-tours.fr/formations/inscription> (entre le 07 et le 17 juillet 2026 ou à partir du 24 août 2026).
- Un à l'IFSI de Châteaudun : ci-joint le dossier d'inscription ou sur <https://www.ifs-i-fas-chateaudun.fr/>

### DOSSIER À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
1 avenue Edgard Boutaric – 28200 CHÂTEAUDUN

#### AVANT LE :

- **17 juillet 2026** pour les candidats ayant accepté la proposition entre le 02/06/2026 et le 11/07/2026
- **24 août 2026** pour les candidats ayant accepté la proposition entre le 12/07/2026 et le 23/08/2026
- Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 24/08/2026, l'inscription administrative devra se faire dans les plus brefs délais, après l'acceptation.

## ADMINISTRATIF :

- **Le certificat de scolarité délivré par l'université de Tours suite à votre inscription en ligne.**
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou titre de séjour en cours de validité (les deux faces doivent être imprimées l'une sous l'autre dans un format lisible),
- Une copie du baccalauréat (ou attestation de réussite pour les bacheliers 2026) et/ou des diplômes obtenus,
- Une attestation d'admission sur Parcoursup,
- Un curriculum vitae,
- 4 photos d'identité avec vos NOM et Prénom au dos,
- La fiche du Conseil Régional du Centre Val de Loire concernant le financement des formations du secteur sanitaire et social - pages 7 et 8,
- La fiche de renseignements étudiant en soins infirmiers – pages 9 et 10,
- Le questionnaire relatif aux informations pour les futurs stages – page 11,
- Le passeport médical (vaccinations et sérologie) à faire remplir par un médecin - pages 13,
- Une copie de votre attestation de sécurité sociale précisant la date d'échéance,
- Une attestation d'assurance « Responsabilité civile professionnelle » précisant la date d'échéance. Cette assurance est gratuite sous le statut d'étudiant en soins infirmiers sur l'un des sites suivants : MNH ou MACSF.
- L'attestation nominative d'acquiescement de la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus), obtenue après paiement (105 €) ou exonération, en se connectant sur le site [www.cvec.etudiant.gouv.fr](http://www.cvec.etudiant.gouv.fr),
- Si vous êtes inscrit à France Travail : l'attestation "Avis de situation" - Quelle que soit l'activité salariée que vous avez eue (CDD, emploi saisonnier, etc...), nous vous recommandons de vous inscrire à France Travail avant la date de la rentrée,
- Pour les boursiers, la notification conditionnelle d'attribution de la bourse CROUS :  
<https://messervices.etudiant.gouv.fr/>

Pour les candidats étrangers uniquement :

- Une attestation de niveau de langue française DELF B2 ou DALF C1-C2.
- Une traduction du baccalauréat effectué par un organisme agréé auprès des tribunaux français ou l'attestation de comparabilité d'études délivrée par un organisme certifié (ENIC-NARIC par exemple).

## FRAIS D'INSCRIPTION

Vous devez vous acquitter :

- Des droits d'inscription universitaire : 178 € (tarif 2025-2026) lors de votre inscription à l'université de Tours : <https://www.univ-tours.fr/formations/inscription> (remboursés ensuite si vous êtes boursiers). Prévoir règlement par carte bancaire à la connexion.
- Contribution de Vie Étudiante et de Campus : 105 € (paiement en ligne sur [www.cvec.etudiant.gouv.fr](http://www.cvec.etudiant.gouv.fr)) obligatoire pour toute inscription en formation initiale (remboursés ensuite si vous êtes boursiers).

## FRAIS DE SCOLARITÉ (7 450 € par an) — tarif 2025 réévalué tous les ans

- Les critères de prise en charge financière de la région Centre Val de Loire sont consultables sur le site : <https://orientation.centre-valde Loire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>
- Si les coûts pédagogiques de votre formation sont pris en charge par votre employeur, un organisme de fond de formation ou par vous-même, fournir une attestation de prise en charge.



**Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

# INFORMATIONS DIVERSES

## BOURSES REGIONALES D'ÉTUDES

L'inscription se fait sur le site du CROUS d'Orléans-Tours.

<https://www.crous-orleans-tours.fr/bourses-et-aides-financieres/faire-une-demande-de-bourse/les-bourses-detudes-regionales-pour-les-apprenants-des-formations-sanitaires-et-sociales/>

Merci de bien vouloir nous transmettre la notification d'attribution conditionnelle par mail à [ifsi@ch-chateaudun.fr](mailto:ifsi@ch-chateaudun.fr) afin de valider la demande dès la rentrée de septembre 2026.

## PASSEPORT MÉDICAL

L'admission définitive des candidats est subordonnée à la **production obligatoire**, au plus tard le jour de la rentrée, du passeport médical de vaccinations (page 13).

Les étudiants entrant en formation doivent apporter la preuve de leur immunisation contre l'hépatite B. Ils doivent produire une attestation médicale (du médecin traitant) comportant un résultat même ancien, indiquant la présence, dans le sérum, d'anticorps anti-HBs à une concentration supérieure à 100 UI/L.

La vaccination ou la vérification de la concentration d'anticorps anti-HBs contre l'Hépatite B doit être anticipée dès l'inscription.

## ASSURANCES

Le Centre Hospitalier de CHÂTEAUDUN souscrit un contrat d'assurance couvrant les garanties "Responsabilité Civile et Risques Professionnels" des étudiants conformément à l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

L'assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire. Elle peut être souscrite auprès du prestataire de votre choix. Pour information : les étudiants ont la possibilité d'obtenir **gratuitement** une couverture « responsabilité civile » auprès de la MACSF ou MNH. L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle est à joindre à votre dossier d'inscription.

## SÉCURITÉ SOCIALE

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, vous ne changez pas de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé.

Vous restez affilié(e) en tant qu'assuré(e) autonome à votre régime actuel de protection sociale, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce, quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation, mais profitez-en tout de même pour vous créer un compte sur [ameli.fr](http://ameli.fr) (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace WEB de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

## COURS

La 1<sup>re</sup> année se déroulera du 31/08/2026 au 02/07/2027 inclus, comprenant les périodes de congés et de rattrapages éventuels.

Les cours ont lieu du lundi au vendredi à raison de 35 heures par semaine annualisées.

Le dispositif détaillé de la formation par année est présenté à la rentrée.

## STAGES

Les terrains de stage sont attribués par l'IFSI.

Les stages effectués au cours de la scolarité peuvent être réalisés hors agglomération dunoise, départementale, ou régionale.

Les horaires de stage peuvent avoir une amplitude entre 6 H et 22 H.

Ces horaires ne sont pas toujours compatibles pour utiliser les transports en commun.

L'étudiant peut être amené à être en stage le week-end ou les jours fériés.

Compte-tenu de ces éléments, l'étudiant doit faire **preuve d'autonomie** pour les déplacements lors des stages.

## VACANCES

Les périodes de vacances durant la formation feront l'objet d'une communication à la rentrée.

## DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

**En application de l'article 18 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier :**

« Lorsqu'ils sont admis en formation, les étudiants peuvent être dispensés d'unités d'enseignements ou de semestres par le président de l'université après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6. Ces dispenses sont accordées au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

**Le dossier complété devra être renvoyé au secrétariat de l'IFSI au plus tard le mercredi 09 septembre 2026 à 12h (téléchargeable sur notre site internet : <https://www.ifs-i-fas-chateaudun.fr>)**

## DIVERS

### ➤ REPAS

Les repas peuvent être pris au self du Centre Hospitalier de Châteaudun. Aucun repas n'est servi à l'IFSI.

Pour accéder au self, une carte personnelle est remise à chaque étudiant en début d'année.

Le montant des repas consommés est inscrit sur un compte personnel pour l'élaboration d'une facture en fin de mois.

*Exemple : La facture des repas consommés au mois de septembre sera adressée au mois d'octobre.*

**ATTENTION** si la carte est perdue, elle sera facturée 5 euros.

À titre indicatif, le montant du repas pour les étudiants (boursiers ou non boursiers) est de 1 € pour l'année scolaire 2026/2027.

À ce jour, pour les étudiants en promotion professionnelle, la facturation est réalisée au tarif du personnel du Centre Hospitalier.

Un espace de « vie étudiante » est disponible au sein de l'institut, avec des micro-ondes, des réfrigérateurs par promotion afin de déjeuner sur place dans le respect des règles sanitaires en vigueur

### ➤ LOGEMENT

Sur le site de Kellermann, 68 logements sont éventuellement à disposition des étudiants. La gestion en est assurée par l'HOMY (Office public d'H.L.M – Tél : 02.37.94.01.23) de Châteaudun.

Des particuliers proposent également des logements. La liste peut vous être envoyée par mail sur demande ou être consultée sur place à l'IFSI.

### ➤ CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Deux certificats de scolarité et une carte d'étudiant(e) seront délivrés début septembre dès lors que le dossier d'inscription sera complet.

## HANDICAP

L'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Vous avez la possibilité de préciser si vous êtes porteur d'un handicap et de donner la nature de celui-ci dans le cas où vous souhaiteriez un accompagnement et/ou un aménagement de temps aux épreuves.

Une commission pédagogique est prévue à la rentrée afin d'examiner votre dossier et répondre autant que de possible à vos souhaits.

Pour toutes questions relatives aux situations de besoins spécifiques, merci de bien vouloir contacter les référents handicap, soit par téléphone au 02.37.44.63.93 ou par courriel :

- Mme COYAU Lynda ([lcoyau@ch-chateaudun.fr](mailto:lcoyau@ch-chateaudun.fr))
- Mme CHABOT Tiphanie ([tchabot@ch-chateaudun.fr](mailto:tchabot@ch-chateaudun.fr))
- Mme LAVIE Gaëlle ([glavie@ch-chateaudun.fr](mailto:glavie@ch-chateaudun.fr))

## DOUBLE INSCRIPTION Université Tours

Pour valider votre inscription définitive, vous devez compléter deux dossiers :

- Un à l'Université de Tours : <https://www.univ-tours.fr/formations/inscription> (entre le 7 et le 17 juillet et à partir du 24 août 2026).
- Un à l'IFSI de Châteaudun (ci-joint le dossier d'inscription ou sur <https://www.ifs-i-fas-chateaudun.fr/>)

## FORMATION PAR VOIE D'APPRENTISSAGE

Vous pouvez faire la formation par voie d'apprentissage. Il vous appartient de prendre contact avec le CFA partenaire (CFASMS de Blois) pour établir votre contrat d'apprentissage et d'en informer l'institut avant l'entrée en formation.



Financement des formations du secteur sanitaire et social



Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales, la Région Centre-Val de Loire est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour attribuer des aides aux étudiants inscrits dans les établissements mentionnés à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux élèves et étudiants préparant des diplômes de sage-femme et des professions paramédicales.

**CRITERES DE PRISE EN CHARGE DU COÛT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION PAR LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LES FORMATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL :**

<https://orientation.centre-valde Loire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

**coût pédagogique de la formation et bourse régionale d'études sur critères sociaux**  
(hors droit d'inscription, contribution vie étudiante et de campus et frais de scolarité)

**NOM :**  
**PRENOM :**  
**FORMATION :**

**Pour permettre de vérifier votre éligibilité : indiquez ci-dessous votre statut et votre situation**  
(Des compléments d'information pour l'instruction de votre dossier pourront être demandés par l'Institut de Formation)

**Etes-vous en poursuite d'études ou en réorientation :**  oui  non

Si OUI : précisez votre cursus sur l'année Scolaire n-1

**Etes-vous demandeur d'emploi :**  oui  non

Si OUI Depuis quelle date :

Votre numéro de Demandeur d'Emploi : .....

Précisez si vous avez démissionné ou été licencié en précisant le motif, ou s'il s'agit d'une rupture conventionnelle : .....

Quelle est la date de votre démission / licenciement / rupture conventionnelle : .....

Etes-vous fonctionnaire en disponibilité :  oui  non

Etes-vous en congés parental :  oui  non

Avez-vous démissionné pour suivre votre conjoint :  oui  non

Etes-vous bénéficiaire du dispositif projet démission-reconversion :  oui  non

Envisagez-vous d'autofinancer votre 1<sup>ère</sup> année de formation :  oui  non

**Etes-vous salarié :**  oui  non

en CDD **ou**  en CDI

Précisez date de fin de contrat :

en temps partiel :  en Temps complet

Précisez nombre d'heures mensuel ou annuel :

fonctionnaire en fonction, détachement ou disponibilité :  oui  non

en contrat aidé, en Parcours Emploi Compétences :  oui  non

en congés de formation professionnelle :  oui  non

bénéficiaire du projet de transition professionnelle pour cette 1<sup>ère</sup> année de formation :  oui  non

en contrat d'apprentissage :  oui  non

en congé sans solde ou congé parental :  oui  non

**Etes-vous commerçant, artisan, en profession libérale ou auto-entrepreneur :**  oui  non



**Expérience professionnelle**

Année	Employeur	Fonction	Statut (cdd, cdi, stagiaire, titulaire)

**SI VOUS ETES ELIGIBLE : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE EN FONCTION DE VOTRE STATUT et SITUATION**  
(Des justificatifs complémentaires pour l’instruction de votre dossier pourront être demandés par l’Institut de Formation)

**ELEVES ETUDIANTS en poursuite d’Etudes ou Reconversion :** attestation de l’établissement ou de l’université, copie du dernier diplôme

**DEMANDEURS D’EMPLOI :**

- l’attestation pôle emploi, l’attestation employeur, copie du ou de (s) contrats de travail des 8 derniers mois,
- Bénéficiaire d’un projet de reconversion-démisionnaire :
  - ✓ Notification de la Commission Transitions Pro,
  - ✓ l’attestation employeur, l’attestation pôle emploi
- Démisionnaire pour suivre conjoint :
  - ✓ l’attestation employeur, l’attestation pôle emploi
  - ✓ Justificatif mutation conjoint, ou attestation employeur conjoint

**SALARIES**

- A temps complet en CDD se terminant avant date d’entrée en formation :
  - ✓ le contrat en CDD, l’attestation d’employeur, l’attestation Pôle emploi, le(s) contrat(s) de travail des 8 derniers mois
- A temps partiel en CDD ou CDI d’une durée de 18H/semaine ou 78H/mois :
  - ✓ l’attestation pôle emploi, le(s) contrat(s) de travail des 8 derniers mois

Si le coût pédagogique de votre formation est pris en charge par la Région Centre-Val de Loire, la présence est obligatoire à l’ensemble des cours théoriques, cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et des travaux personnels guidés (TPG) conseillés par l’équipe pédagogique. Vous êtes autorisé(e) à déposer une demande de bourse régionale d’études sur critères sociaux, vous retrouverez les conditions sur : <https://orientation.centre-valde Loire.fr/notre-agenda/demande-de-bourse-pour-les-formations-des-secteurs-sanitaire-et-social>

Lu et approuvé le :

Signature

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES AIDES FINANCIERES  
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE :  
Contactez votre futur Institut de Formation**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ÉTUDIANT EN SOINS INFIRMIERS

### IDENTITÉ DE L'ÉTUDIANT

NOM DE NAISSANCE : ..... NOM D'USAGE : .....

Prénoms : ..... Nationalité : .....

Né(e) le : ..... à .....

Numéro personnel de Sécurité Sociale : .../.../.../.../.../.../.../...

**Adresse du domicile** : .....

.....

.....

N° de téléphone fixe : ..... N° de téléphone portable : .....

Courriel : .....

**Adresse pendant la formation** : .....

.....

.....

### RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Présentez-vous un handicap** : OUI  NON

(Demande écrite à formuler au plus tard le jour de la rentrée – 31 août 2026 – accompagnée du document indiquant les modalités de l'aménagement)

**Situation actuelle** : Salarié  Étudiant

Avez-vous démissionné de votre emploi depuis moins de six mois ? OUI  NON

Si vous êtes inscrit à France Travail, indiquer impérativement :

Votre N° d'identifiant : ..... et le N° de région de rattachement : .....

**NIVEAU SCOLAIRE DE L'ÉTUDIANT**

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES FRÉQUENTÉS (adresse)	CLASSE SUIVIE	DATES	DIPLOMES OBTENUS

N° INE pour les bacheliers : ..... (N° se trouvant sur le relevé de notes du baccalauréat)

Êtes-vous titulaire de la FGSU Niveau 2 ? OUI  NON   
(Formation aux gestes et soins d'urgence)

**SITUATION DE FAMILLE**

Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Divorcé(e)  Veuf (ve)

Autre (précisez) : .....

Si marié(e) ou pacsé(e) :

NOM et Prénom du Conjoint : .....

Profession du conjoint : .....

NOM et Adresse de l'employeur du conjoint : .....

.....

Nombre d'enfants : ..... Âge des enfants : .....

**PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone du domicile : ..... Téléphone du travail : .....

Téléphone Portable : .....

**IDENTITÉ DE L'ÉTUDIANT**

NOM : Prénom :

Statut étudiant

Statut promotion professionnelle

Secteur : Public  Privé

Nom de l'établissement : .....

Possédez-vous le permis de conduire ? OUI  NON

Possédez-vous un véhicule ? OUI  NON

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES dans des établissements de santé (Citez les différents lieux et services où vous avez exercés)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

STAGES dans des établissements de santé (Citez les différents lieux et services où vous êtes allés en stage) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

FAMILLE : Avez-vous des connaissances ou de la famille dans des établissements de santé ?

OUI  NON

Si oui indiquer le lieu et le lien de parenté.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
DE CHÂTEAUDUN**

**PASSEPORT MÉDICAL  
DES ÉTUDIANTS DE L'IFSI 2026**

**Dès maintenant, prendre rendez-vous avec votre médecin traitant afin de faire inscrire sur votre passeport médical vos vaccinations et de les mettre à jour si besoin.**

**Les vaccinations obligatoires sont les suivantes :**

- **DTP** (Diphtérie Tétanos Polio) **ou DTCP** (Diphtérie Tétanos Coqueluche Polio) : dernier rappel effectué entre 11 et 13 ans, puis à l'âge de 25 ans et à l'âge de 45 ans ; il est recommandé d'y inclure la coqueluche si pas de notion de vaccination ou rappel remontant à plus de 5 ans avec vaccin adapté à l'adulte dTcP.
- **HÉPATITE B** : Protocole vaccinal complet, contrôle sérologie obligatoire : recherche des Anticorps Anti-HBs et faire une recherche d'Anticorps Anti-HBc si taux d'Anticorps Anti-HBs inférieur à 100 mUI/ml.

**Les vaccinations recommandées sont les suivantes :**

- **Rougeole-Oreillons-Rubéole** : 2 doses de vaccin trivalent pour les personnes nées après 1980 sans antécédent maladie et 1 vaccin pour les personnes nées avant 1980 sans antécédent.
- **BCG** : Attention, il s'agit de primo vaccination, une seule vaccination même ancienne suffit.
- **Varicelle** : pour les personnes non vaccinées, sans antécédent de maladie et dont la sérologie est négative, 2 injections recommandées.
- **Méningocoque** : recommandation de la vaccination jusqu'à l'âge de 24 ans.
- **COVID 19** : Protocole vaccinal recommandé, selon le décret du 13 mai 2023.

**Transmettre à l'institut** : une photocopie de votre carnet de santé : rubrique vaccinations et maladies infantiles, les résultats de sérologie concernant l'Hépatite B.

**Ces éléments sont indispensables pour pouvoir débiter votre formation.**

Références réglementaires :

- Code du Travail L 4621-1 et suivants jusqu'à R 4626-35.
- Code de la Santé Publique (vaccinations) article L 3111-4, R 3112-1 à 5.
- Arrêté du 23 décembre 1987 relatifs à l'admission dans les écoles et modifications.
- Calendrier vaccinal (Haut conseil de santé publique) publié dans le BEH chaque année.

**NOM – Prénom de l'étudiant(e) :** .....

**PASSEPORT MÉDICAL DES ÉTUDIANTS DE L'IFSI**

Je soussigné(e), Docteur .....

Certifie que M ..... Né(e) le .....

A reçu les vaccinations suivantes :

**Cachet et Signature du Médecin**

<p><b>CACHET</b></p>    
--------------------------------------

**VACCINATIONS OBLIGATOIRES**

<b>dTP</b>	Date :	
<b>dTPCoq</b>	Date :	
<b>HÉPATITE B</b>	Date 1 <sup>re</sup> injection : Date 2 <sup>e</sup> injection : Date 3 <sup>e</sup> injection :	Dates rappels éventuels :
<b>Titrage anticorps anti HBs</b>	Date :	Résultat :
<b>Recherche anticorps anti HBc <u>si taux d'Anticorps Anti HBs inférieur à 100 mUI/ml.</u></b>	Date :	Résultat :

**VACCINATIONS RECOMMANDÉES**

<b>Rougeole-Oreillons-Rubéole</b>	Date 1 <sup>re</sup> injection : Date 2 <sup>e</sup> injection :	Date Maladie :
<b>Varicelle</b>	Date : Date sérologie :	Date Maladie :
<b>Méningocoque</b>	Date :	

**Tout dossier médical incomplet ne sera pas validé**